



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Manche
Commune de **POILLEY sur le Homme - 50220**

**COMPTE-RENDU
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
en exercice : **15**

SÉANCE du mardi 12 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 12 avril à 20h00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Pierre-Michel VIEL, Maire.

Date de convocation :
2 avril 2022
Date d'affichage :
2 avril 2022

Membres présents : 12 > Pierre-Michel VIEL, Philippe DATIN, Bernard DECOENE, Sylvie VALLET, Chantal GAZEAU, André SAVONA, Sarah DUVAL, Yvon FAROUAULT, Stéphane JOUIN, Ericka BOURGEOIS, Romain JACQUETTE, Hervé PAUTRET.

Membres excusés ou représentés : Magali GUESNON, David BOSSARD, Sébastien GUESDON

Membres absents :

Secrétaire : GAZEAU Chantal

Le compte-rendu de la réunion précédente, reçu par tous les conseillers municipaux, n'appelant aucun commentaire, est adopté.

Approbation du compte administratif 2021 (délib 2022-10)

M le Maire présente le compte administratif 2021 du budget de la commune.

Fonctionnement : excédent de 877 760.20 € (y compris l'excédent antérieur reporté de 812 591.43 €)

Investissement : déficit de - 41 946.11 € (y compris l'excédent antérieur reporté de - 2 106.14 €)

Reste à réaliser en dépense : 27 572.71 €

Reste à réaliser en recette : 0 €.

M. le Maire sort de la salle. Mme VALLET prend la présidence de la réunion et invite les conseillers municipaux à délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le compte administratif 2021.

Approbation du compte de gestion 2021 (délib 2022-11)

M. le Maire indique que le compte de gestion de la trésorerie est conforme au compte administratif de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le compte de gestion 2021.

Budget communal - Adoption de l'affectation des résultats 2021 (délib 2022-12)

Après la présentation du compte administratif 2021, M. le Maire propose l'affectation des résultats 2021.

- Au compte 1068 (recette d'investissement) : 71 624.96 €
- Au compte 002 (recette de fonctionnement) : 806 135.24 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** l'affectation des résultats 2021.

Budget communal 2022 / taux de la fiscalité communale (délib 2022-13)

M le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 (fiche 1259 COM).

Pour rappel, les taux 2021 étaient les suivants : TFB = 32,76 % et TFNB = 22,02 %.

M le Maire propose que nous maintenions aux valeurs actuelles les taux d'imposition communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer les taux de fiscalité communale comme suit :

TFB = 32,76 %

TFNB = 22,02 % (identique à 2021).

Questions diverses : Néant

La séance est terminée à 22h15.

Le Maire : Pierre-Michel VIEL

La secrétaire de séance : Chantal GAZEAU

<i>Pierre-Michel VIEL</i>	<i>Sylvie VALLET</i>	<i>Chantal GAZEAU</i>	<i>André SAVONA</i>
<i>Ericka BOURGEOIS</i>	<i>David BOSSARD</i> <i>Absent</i>	<i>Philippe DATIN</i>	<i>Bernard DECOENE</i>
<i>Sarah DUVAL</i>	<i>Yvon FAROUAULT</i>	<i>Sébastien GUESDON</i> <i>Absent</i>	<i>Magalie GUESNON</i> <i>Absente</i>
<i>Romain JACQUETTE</i>	<i>Stéphane JOUIN</i>	<i>Hervé PAUTRET</i>	